

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 6 février 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0037

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'agglomération de Québec tenue le 23 janvier 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 janvier 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Cession des contrats adjugés à *Les Produits Municipaux (QC) division de Corix*, à *Réal Huot inc.* (Appel d'offres public 51303) - **AP2019-011 (Ra-2101)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver la cession des contrats pour la fourniture de produits de fonte (appel d'offres 51303 - Lots 2 et 3) de *Les Produits Municipaux (QC) division de Corix*, à *Réal Huot inc.*, à compter du 4 février 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Bail entre la Ville de Québec (locataire) et l'Université Laval (locateur), relatif à la location d'espaces situés sur et dans le pavillon Félix-Antoine-Savard – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2019-022 (Ra-2101)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel l'Université Laval loue à la Ville de Québec des espaces situés sur et dans le pavillon Félix-Antoine-Savard sis au 2325, rue des Bibliothèques, connu et désigné comme étant le lot 2 077 144 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une durée de huit ans, débutant le 1^{er} mars 2019 et se terminant le 28 février 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel. Conformément à l'article 4.3.F de l'entente de collaboration intervenue entre la Ville de Québec et l'Université Laval, aucun loyer ne sera perçu par l'Université Laval pour ce bail tant que l'entente de collaboration sera en vigueur;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, en tant que représentant de la Ville de Québec, ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation de la programmation de travaux et envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 - IN2019-001 (Ra-2101)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° de s'engager à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*, qui s'appliquent à la Ville;
- 2° de s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

- 3° d'approuver le contenu et l'autorisation de l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel, et de tous les autres documents exigés par ce ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre;
- 4° de s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- 5° de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° d'attester que la programmation des travaux, jointe au sommaire décisionnel, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0042

Approbation du budget pour l'exercice financier 2019 de la *Société municipale d'habitation Champlain* - SO2019-001 (Ra-2101)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver de façon intégrale le budget 2019 de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC);
- 2° de mettre à la disposition de la SOMHAC un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2019, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la SOMHAC.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0043

Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Royale - Arrondissement de Beauport - TM2018-232 (Ra-2101)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de

l'agglomération, relativement au retrait du passage pour piétons sur l'avenue Royale, à proximité du *Terminus des Chutes-Montmorency* du *Réseau de transport de la Capitale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0044

Adjudication de contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) (Appel d'offres public 50788) - AP2018-778 (CT-2400045, CT-2400052, CT-2400058) — (Ra-2102)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) - Lots 1, 2 et 3, conformément à la demande publique de soumissions 50788 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2026 par les autorités compétentes :

- *Orizon Mobile (Radio-Onde inc.)*, pour le lot 1, pour une somme estimée de 6 158 931,78 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 17 septembre 2018;
- *Bell Mobilité inc.*, pour le lot 2, pour une somme estimée de 2 465 534 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018;
- *Bell Mobilité inc.*, pour le lot 3, pour une somme estimée de 2 034 500 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0045

Cession d'un contrat de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.* - AP2018-827 (Ra-2102)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approuver la cession du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP* (Dossier 42511), de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0046

Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente de services professionnels Oracle du Centre de services partagés du Québec (Dossier 52427) - AP2019-018 (CT-2404887) — (Ra-2102)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 55 141,34 \$, excluant les taxes, relative à l'entente conclue en vertu de la résolution CA-2018-0324 du 5 juillet 2018, concernant l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services professionnels Oracle du Centre de services partagés du Québec, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0047

Autorisation pour l'utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le Fonds de développement des territoires et la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour couvrir certaines dépenses du Service du développement économique et des grands projets - DE2018-216 (CT-DE2018-216) — (Ra-2102)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le Fonds de développement des territoires et la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2019 du Service du développement économique et des grands projets;
- 2° d'approprier une somme maximale de 222 765 \$, à même le Fonds de développement des territoires, pour la réalisation de ces dépenses;
- 3° d'approprier une somme maximale de 891 059 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ces dépenses.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Québec, joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement de la participation de la Ville de Québec à 6 064 536 \$, soit 3 670 843 \$ pour le programme HLM et 2 393 693 \$ pour le programme de Supplément au loyer;
- 3° d'autoriser, le trésorier, à effectuer le versement de la contribution–ville 2019 à l'Office municipal d'habitation de Québec, selon les modalités convenues entre ce dernier et l'Office;
- 4° de s'engager à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et Technologies UEAT inc., relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation du projet Ronde de financement pour le démarrage de l'entreprise - DE2018-236 (CT-DE2018-236) — (Ra-2103)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Technologies UEAT inc., relative au versement d'une subvention de 250 000 \$ dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation du projet Ronde de financement pour le démarrage de l'entreprise, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0050

Entente entre la Ville de Québec et Nucléom inc., relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Plan de croissance de Nucléom* - DE2018-270 (CT-DE2018-270) — (Ra-2103)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Nucléom inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 800 000 \$ dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Plan de croissance de Nucléom*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 800 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0051

Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2019, 2020 et 2021* - DE2018-278 (CT-DE2018-278) — (Ra-2103)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 540 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2019, 2020 et 2021*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 540 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0052

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1241, et dépôt du projet de règlement - PA2018-174 (Ra-2102)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réaménagement des stationnements et des espaces publics compris dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes nécessaires à la réalisation desdits travaux, le tout relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 5 800 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0053

Appropriation de 580 000 \$ à même le fonds général - PA2018-174 (Ra-2102)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 580 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1241. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0054

Adoption du projet de Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244 - PA2019-003 (Ra-2102)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le projet de Règlement de l'agglomération sur la

réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0055

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244 - PA2019-003 (Ra-2102)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet d'aménagement et d'exploitation d'un terminus d'autobus et d'une aire de stationnement relatifs à un service de transport visé par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438 et 5 915 200 du cadastre du Québec et une partie du lot numéro 5 915 201 du cadastre du Québec, situés dans les zones 53122Cb, 53152Ra et 53163Pb. Cette partie de territoire est située approximativement à l'est du boulevard Sainte-Anne, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency et au nord de l'avenue du Sous-Bois.

Le règlement prévoit également les normes d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence les normes du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*.

CAAM-2019-0056

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1246, et dépôt du projet de règlement - FN2019-002 (Ra-2102)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant la tarification applicable dans l'exercice des compétences d'agglomération à l'égard de la disposition de matériaux secs dans un écocentre, à l'égard des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles, à l'égard des biens et services offerts à la base de plein air de Sainte Foy et au domaine de Maizerets, à l'égard des services offerts à l'anneau de glace Gaétan Boucher et au parc nautique de Cap Rouge, à l'égard de la fourniture de services d'employés et l'utilisation d'équipement de la ville, à l'égard du financement du centre d'urgence 9-1-1, à l'égard de la délivrance de documents, à l'égard du déplacement ou du remorquage d'un véhicule, à l'égard du service de fourrière, à l'égard des compteurs d'eau, à l'égard de la modification de trottoirs et de bordures de rue, à l'égard de la réception des boues de fosses septiques, à l'égard du permis de dépôt de neige dans la rue, à l'égard de l'utilisation de certains stationnements et du stationnement sur rue, à l'égard de la délivrance de consentements municipaux, à l'égard de la fourniture de certains services par le Service de l'évaluation et à l'égard de certains autres frais.

Ce règlement abroge le Règlement R.A.V.Q. 1154.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} mars 2019.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0057

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1249, et dépôt du projet de règlement - TM2019-016 (Ra-2102)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des contributions financières requises aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 8 585 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0058

Appropriation de 858 500 \$ à même le fonds général de l'agglomération - TM2019-016 (Ra-2102)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier 858 500 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1249. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0059

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1250, et dépôt du projet de règlement - TM2019-013 (Ra-2102)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions pour le développement et le déploiement du gestionnaire artériel associé à la gestion des systèmes de transport intelligent qui desservent à la fois les réseaux routiers relevant de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes requis aux fins desdites interventions.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 300 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

CA-2019-0060

Appropriation de 330 000 \$, à même le fonds général - TM2019-013 (Ra-2102)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 330 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1250. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2019-0061

Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1228 - DE2018-250 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur*

l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1228.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0062

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur le boulevard Pie-XI Nord, R.A.V.Q. 1230 - [TM2018-303](#) (Ra-2098)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur la rue Pie-XI Nord, R.A.V.Q. 1230.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0063

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1238 - [GI2018-011](#) (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1238.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0064

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1239 - [GI2018-013](#) (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services*

professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1239.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0065

Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1247 - DE2019-026 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1247.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 35.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mp